

FICHE
103.1

ARTISTE
LORNA BORNAND

TITRE DE L'ŒUVRE
INDICIBLE
calepinage façade

RÉALISATION
2013
cf. plaquette architecture #103

BÂTIMENT
Etablissement de détention
pour mineurs

LIEU
Aux Léchaies
1607 Palézieux

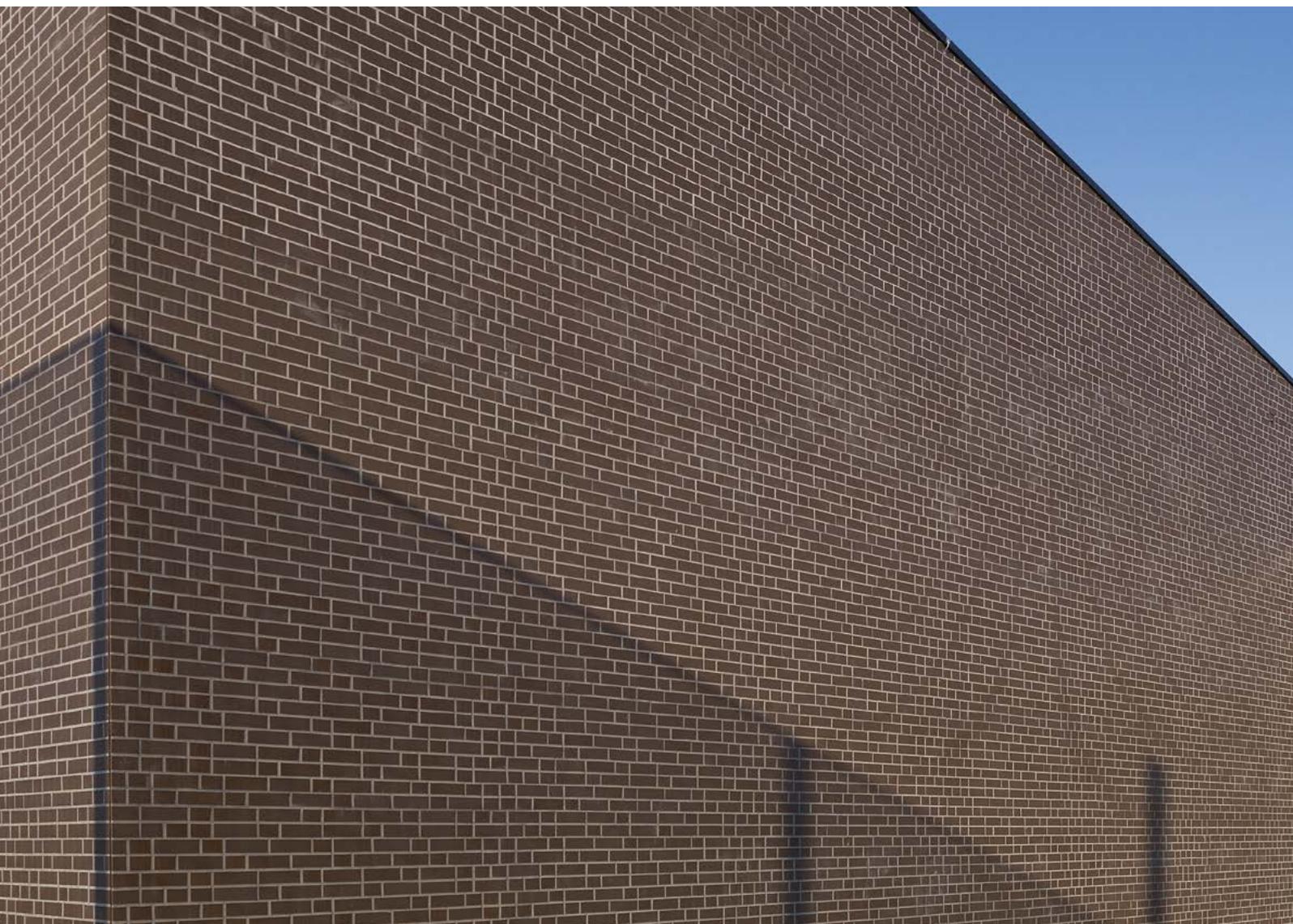
N° BÂTIMENT
294.500

TYPE DE PROCÉDURE
collaboration entre architecte
et artiste dès le deuxième tour
du concours d'architecture

PRÉSIDENTE DE LA COART
Jacqueline Schwarz

DÉLÉGUÉ CCAC
Bernard Fibischer

MEMBRES DE LA COMMISSION
Mireille Reymond
Guy Corbaz
Thierry-Vania Menétrey



La proposition de Lorna Bornand pour les murs d'enceinte de l'Etablissement de détention pour mineurs, repose sur l'observation des fermes à l'entour et de leurs signes distinctifs. Si certaines présentent des appareils de briques assez claires, toutes sont complétées par une partie rurale ou une grange au lambrissage de planches foncé par le temps. La brique de klinker brun sombre de 24 x 7 cm retenue pour le revêtement des murs associe ainsi ces deux caractéristiques.

L'architecte et l'artiste ont travaillé en étroite collaboration; ils proposent deux *distances* de lecture. De loin, les briques de terre cuite présentent un aspect chaleureux, l'apparence homogène d'une matière profonde. De près, elles révèlent le graphisme irrégulier et répétitif de leur ordonnance. Ce calepinage inhabituel – qui reconnaît son rôle d'habillage notamment parce qu'il ne satisfait pas la règle structurelle du plein sur joint – semble animé d'«un mouvement indicible» comme l'affirme Lorna Bornand.

Entrons dans la transe (formation)...

«A travers le chas d'une aiguille, à rebrousse-cheveux, par la pointe du crayon, par le soyeux de l'encre rouge, c'est habituellement toujours ainsi que Lorna Bornand nous convie à entrer dans son œuvre.

Dans ce monde, le visiteur cueille des fleurs de paradoxe: le familier côtoie l'étrange, le doux le piquant, la béance, le plein, la répétition du geste, l'inopiné, le fragment l'histoire.

Dans cette clairière de signes où l'insouciance donne la main à l'ambiguïté, on sait que le loup n'est jamais loin... et c'est au regardeur de réaliser soi-même [*sic*] les coutures de l'interprétation, même si l'artiste nous donne des pistes. En vrac, cette liesse échevelée sans visage, coiffure d'apparat d'ailleurs, se transforme en bestiole qui nous méduse; ces formes énigmatiques, indéfinissables pourraient être des cellules en devenir, pourvoyeuses d'histoires.»

Extrait d'un texte de Florence Grivel,
http://www.viceversa.ch/lorna_bornand.html



aquarelle



PROCÉDURE

Conformément à la législation sur les marchés publics, le mandat fut attribué dans une procédure de collaboration entre architecte et artiste dès le deuxième tour du concours d'architecture, c'est-à-dire sans être précédé d'une démarche sélective, sur invitation, ou de mise au concours préalable.

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL) et le Service des affaires culturelles (SERAC) souhaitaient favoriser une stratégie liant étroitement art et architecture en amont du processus de construction. Cette volonté du maître de l'ouvrage a été satisfaite dès le concours d'architecture dont le programme précisait que :

- chaque concurrent admis au deuxième degré du concours devait s'associer à un artiste ;
- la qualité de traitement de l'enceinte constituait l'un des critères de jugement ;
- l'artiste Olivier Estoppey conseillait le jury de concours en tant qu'expert.

Le thème et la nature de l'intervention artistique étaient toutefois laissés au libre choix des participants.

PROBLÉMATIQUE

Dès le début de la programmation et de l'organisation du concours d'architecture, l'insertion dans l'environnement naturel et construit de Palézieux constituait l'un des arguments majeurs du maître de l'ouvrage.

Construire un établissement de détention, c'est avant tout construire une enceinte. C'est donc à elle qu'incombe la tâche d'inscrire, de manière aussi équilibrée que sensible, l'architecture dans le paysage.

C'est pourquoi, dans le cadre du concours d'architecture et sur la problématique générale, le maître de l'ouvrage attendait un apport significatif de l'artiste, non seulement sur le traitement de l'enceinte mais sur l'ensemble des composantes du projet.

BUDGET

La commission artistique a décidé d'attribuer la somme de CHF 115 000.- pour la création et la réalisation de l'œuvre.

LA COART

La commission d'animation artistique (CoArt) a suivi le développement du projet artistique lauréat durant toute sa période de maturation et validé sa réalisation *in situ*.

Elle a chapeauté la collaboration entre l'artiste et les architectes, qui portait en premier lieu sur la matérialité générale des bâtiments, puis sur le calepinage – tout ensemble répartition et pose des pièces du revêtement ainsi que résultat final – des briques de klinker en façade. Tant le matériau que ses types de mise en œuvre avaient été vérifiés par des visites d'objets de référence et sur la base d'un échantillon à l'échelle 1:1. Elle a en outre considéré que cette brique cuite à haute température et sa pose manuelle présentaient une haute valeur artisanale.

Les variations de la lumière jouant sur les légères irrégularités de la matière, le rythme du dessin, derrière lequel on devine la patte de l'artiste, font vibrer les surfaces de ces murs qui, parce qu'ils reprennent certains attributs constructifs locaux, s'intègrent au paysage environnant.

MATÉRIAUX

brique klinker

ARCHITECTE

Guy Corbaz & Pascal Oulevay LAUSANNE